ECOLE PRIMAIRE DE MATOUGUES

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

MARDI 19 OCTOBRE 2021 à 18 h

Etaient présents :
Mme Hoffmann, adjointe à la mairie de Matougues,
M. Thouvenin, maire de Villers-le-Château,
Mme Lejards, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Mme Mat, représentante Châlons Agglo,
Mme Chavet, directrice des services périscolaires du site de Matougues,
Mmes Adam, Ozouf, Raji-ra et Walgraeve, représentantes des parents d'élèves,
Mmes Briallart, Clere, Decosse, Gotrot et Landois, enseignantes,
Mme Przybyszewski, enseignante et directrice de l'école primaire.

Etaient excusées :
Mme Brulant, IEN Châlons Ouest,
Mme Blion, Atsem.

ORDRE DU JOUR :

Le conseil d'école se tient à la petite salle communale de Matougues.

1. Classes et effectifs

PS	14
MS	14
GS	16
CP	26
CE1	17
CE2	23
CM1	12
CM2	16
Total	**138**

PS/GS Mme DECOSSE	7 + 16	23
PS/MS Mme CLERE	7 + 14	21
CP Mme LANDOIS	26	26
CE1/CE2 Mme PRZYBYSZEWSKI/M. Eyffred (lundi)	17+6	23
CE2/CM1 Mme GOTROT	17+4	21
CM1/CM2 Mme BRIALLART	8 + 16	24

Les services de l'Education Nationale demandent les effectifs prévus pour septembre 2022 en novembre 2021. Il est difficile pour l'école de toucher les nouveaux parents et les communes n'ont pas toujours les données. Il a été convenu lors du 1er conseil d'école 2019-2020 de demander aux associations des différents villages de déposer un mot dans les boîtes aux lettres afin de demander aux nouveaux parents de se faire connaître auprès de l'école. Le mot a été transmis début octobre aux mairies ainsi qu'aux parents d'élèves.

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance, le 08 octobre 2021.
Avec une participation de 65.52%.
Les parents élus sont :
Les titulaires : Mme Ozouf, Mme Raji-ra, M. Leblond, Mme Loupot, Mme Lallemand et Mme Adam.
Une suppléante : Mme Walgraeve.

3. Protocoles sanitaires applicables à l'école et pendant le temps périscolaire

Sur le temps scolaire :
→ Respect des gestes barrière
→ Port du masque pour les adultes uniquement (en intérieur)
→ Hygiène des mains
→ Nettoyage et aération des locaux
→ Levée des restrictions à l'exercice des activités physiques et sportives.

. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
. Le brassage des élèves reste déconseillé pendant les temps d'accueil, de récréation, de classe, de déplacement jusqu'aux vacances d'automne.
. Si un élève est positif à la Covid-19, sa classe ferme pendant 7 jours et la continuité pédagogique à distance est activée.

Sur le temps périscolaire :
. Sur le temps de cantine, le protocole sanitaire reste identique à l'année précédente hormis la reprise des activités par petits groupes d'élèves issus de la même classe.
. Lors de la garderie du matin et du soir, si le nombre d'enfants est trop important, l'accueil se fait également dans la salle de restauration.
. Les locaux et le matériel utilisé par les enfants sont désinfectés matin, midi et soir.
. Plusieurs fois par semaine, des enfants (surtout de niveau maternelle) sont confiés, malades, à la garderie du matin. Ce qui oblige un agent ou un enseignant, en cours de journée, à appeler les parents pour venir chercher l'enfant.
. Des médicaments peuvent être administrés à un enfant uniquement si Mme Chavet ou un enseignant en a été préalablement informé et uniquement avec une ordonnance du médecin.
. Il est rappelé qu'un médicament, placé dans la poche d'un enfant, peut être perdu et pris par un autre enfant !

4. Présentation du plan de continuité pédagogique

Dans l'hypothèse d'une fermeture de classe pendant 7 jours, un plan de continuité pédagogique a été établi au niveau des différentes classes de l'école.
Les enseignants ont fait un recensement de l'équipement informatique des familles et activé une boîte de messagerie de classe. Une boîte de dépôt des documents et supports pédagogiques serait également proposée devant l'école.

5. Mise à jour et vote du règlement intérieur :

. Dans le paragraphe : Accueil et surveillance des élèves : « En maternelle comme en élémentaire, les enfants sont accueillis au portail. **Les parents sont invités à être masqués devant l'école et à limiter leurs entrées dans les locaux.** » est modifié par « En maternelle comme en élémentaire, les enfants sont accueillis au portail. **Les parents sont invités à limiter leurs entrées dans les locaux.** »
. Dans le paragraphe : Le dialogue avec les familles : « En maternelle, deux bilans seront communiqués aux familles (en février et juin). **En élémentaire, les dates des bilans ont été données lors des réunions de rentrée**. » est modifié par « **Dans toutes les classes, deux bilans seront communiqués aux familles (en février et juin).** »
. Dans le paragraphe : Usage des locaux, hygiène et sécurité : « Tout objet coupant ou pointu, les allumettes et l'argent de poche sont interdits à l'école. **Il en est de même pour les jeux (billes, cartes, Ztringz, corde à sauter…) jouets (petites voitures, peluches…), et les téléphones portables.** » est modifié par « Tout objet coupant ou pointu, les allumettes et l'argent de poche sont interdits à l'école. **Il en est de même pour <u>TOUS les jeux et jouets provenant de la maison</u> (billes, cartes, Ztringz, corde à sauter, petites voitures, peluches, pop-it…) et les téléphones portables.** »

Cette dernière modification à propos de l'apport d'objets personnels provenant de la maison est expliquée par le détournement opéré par les enfants. Les billes se transforment en projectiles, les pop-it en frisbees et les billes sont échangées contre de l'argent. Il est rappelé que l'enseignant est seul avec ses élèves, en classe comme en récréation. L'enseignant ne peut pas tout voir. La recherche de la sécurité est la seule motivation à cette interdiction. Des jeux collectifs sont à disposition des élèves.

→ Ce règlement est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école pour l'année scolaire 2021-2022.

6. Projets pédagogiques 2021-2022

. Les élèves de cycle 1 et 2 de l'école sont inscrits au programme « **école au cinéma** ». Ils visionneront 2 (maternelle) ou 3 films dans l'année à la Comète de Châlons en Champagne.
. Mme Thiebaut interviendra pour l'association « **Lire et faire lire** » pour les classes de CP, CE1/CE2 et CM1/CM2. Cette association est habilitée à intervenir dans les écoles. Le but est de faire découvrir et aimer les livres, donner l'envie et le goût de la lecture mais aussi d'emprunter des ouvrages.
. Les élèves de la GS au CM2 bénéficient d'une initiation aux **échecs** en partenariat avec l'échiquier châlonnais.
. Mathieu Barniaudy, **animateur sportif** proposé par la CAC, interviendra tous les mardis du 13/12/2021 au 04/02/2022 et du 30/05/2022 au 07/07/2022 à raison d'une heure par classe du CP au CM2.
. Les classes de CM1/CM2 (Mme Briallart) et de GS (Mme Decosse) se rendront à la **patinoire** le lundi, du 29/11/2021 au 05/02/2022.
Les classes de CE2/CM1 (Mme Gotrot) et de MS (Mme Clere) se rendront à la **patinoire** le jeudi, du 29/11/2021 au 05/02/2022.
. L'activité **natation** a repris avec les classes de CP et CE1/CE2 pour la 1ère période à raison de 2 fois par semaine.
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 prendront le relai du 25/04/2022 au 03/06/2022 à raison de 2 séances par semaine également. Un parent accompagnateur, <u>disposant du pass sanitaire</u>, pour chaque classe est nécessaire car la piscine sera accessible au public. Chaque classe ne disposant que d'un seul vestiaire, les filles se changent pendant que les garçons attendent dans le couloir. Puis les filles attendent pendant que les garçons se changent. La présence d'un adulte est donc nécessaire avec chaque groupe.
. Mme Briallart (CM1/CM2) partira en **classe transplantée** à Batz sur Mer du 04 au 08 avril 2022 avec une classe de mêmes niveaux de Vraux. De nombreuses activités autour de la mer seront proposées ainsi que l'apprentissage de l'autonomie et la rencontre d'enfants du même âge. Une réunion sera proposée en janvier. Les familles sont sollicitées à hauteur de 180€/enfant. La coopérative scolaire participera à hauteur de 4000€. Les communes sont également sollicitées. Il est convenu d'envoyer une demande de subvention.

Mme Ozouf demande s'il n'y a pas d'autre projet culturel envisagé tel qu'une visite au musée.
→ Les projets sont proposés à l'initiative des enseignants.
→ Mme Gotrot ajoute qu'elle n'envisage pas de sortie actuellement en raison de problèmes de comportement au sein de sa classe.

7. Evaluations nationales au niveau CP et CE1 :

Elles se sont déroulées du 13 au 24 septembre 2021.
Les parents des élèves concernés sont reçus actuellement par les enseignantes pour un compte-rendu détaillé des résultats des enfants.

Les élèves de CP seront concernés par une deuxième évaluation nationale en janvier.

8. Informations diverses :

ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole)

C'est la mise en place par le ministère de l'Education Nationale d'un système d'information informatisé pour la gestion administrative des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires. Cette application s'appelle ONDE et est utilisée dans toutes les écoles. Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant (figurant sur la feuille de renseignements de début d'année) s'exerce soit auprès de la mairie (qui gère les inscriptions) soit auprès de la directrice de l'école (qui gère les admissions).

Nous demanderons aux parents d'élèves d'être vigilants et de compléter tous les champs de la feuille de renseignements.

La sécurité à l'école :

. La sécurité des enfants nécessite la réalisation d'exercices réguliers.

Les enfants participeront à plusieurs exercices, selon le type de risque :

- Soit à un confinement (mise en sûreté dans les bâtiments) ;
- Soit à une évacuation de l'école (mise en sûreté à l'extérieur).

Risques auxquels nous pouvons être confrontés :

- Incendies
- Risque Climatique : tempête, inondation…
- Risque Industriel : accident, nuage toxique…
- Intrusion, attaque.

. Nous avons procédé à un exercice d'évacuation incendie le lundi 13 septembre 2021 en élémentaire (109 secondes pour évacuer) et le lundi 20 septembre 2021 en maternelle (63 secondes pour évacuer).

L'école et le bâtiment périscolaire ont été dotés de balises ATHENA (my Keeper). Ces balises seront déclenchées par les enseignants ou le personnel périscolaire en cas d'intrusion. Elles peuvent aussi être déclenchées par la préfecture pour alerter la mairie puis l'établissement d'un risque naturel ou industriel.

La charte informatique :

Il est rappelé qu'au sein de l'école, toute personne utilisant le matériel numérique doit signer une charte informatique. Elle est accessible sur le site de l'école, doit être annexée au règlement intérieur et a été signée par les parents et les enfants avec les documents de rentrée.

La charte de la laïcité :

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle a été présentée par le ministre le 9 septembre 2013.

Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'Ecole.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Elle est accessible sur le site de l'école, doit être annexée au règlement intérieur et a été signée par les parents.

Dates des prochains conseils d'école :

Jeudi 24 février 2022 et Lundi 27 juin 2022.

9. Les services périscolaires :

Les enfants accueillis sont de plus en plus nombreux (102 maximum). Le personnel encadrant est en sous-effectif mais il est difficile de trouver une personne prête à travailler en cantine 2 heures/jour. Mme Chavet, directrice des services périscolaires aide donc aux services de restauration. Deux services sont proposés à 12h et à 12h45.

En garderie, jusqu'à 40 enfants sont accueillis. Des activités sur le tri des déchets ou de l'aide aux devoirs sont proposées.

10. Point sur les demandes en cours :

L'école élémentaire est reliée à la fibre depuis le 29 septembre 2021.

Les demandes en cours portaient sur :

. L'ouverture entre le parking de la maternelle et la « rue de Haut » :

Mme Hoffmann informe le conseil que l'ouverture est prévue dans les travaux en cours sur la commune mais que le passage se situera entre le chemin d'accès au parking maternelle et la rue Bocquette, derrière l'école maternelle.

. Le revêtement au sol de l'accès à la maternelle et de l'avancée de toit de l'école est extrêmement glissant par temps de pluie. La question est de nouveau posée pour qu'une solution soit trouvée.

Une nouvelle demande concerne la mise en place d'un garage à vélo à proximité de l'école. Le sondage adressé aux parents d'élèves fait ressortir une dizaine de familles intéressée.

Mme Hoffmann informe que la question est étudiée par la commune de Matougues. L'emplacement reste à déterminer : derrière la maternelle ou sur le terrain de basket.

L'école a formulé des demandes d'investissement aux services de la CAC en avril 2021. A quelle date un retour sera-t-il envoyé à l'école ?

Mme Mat demande un référent parmi les représentants de parents d'élèves pour assister à deux réunions annuelles à la CAC. Les représentants de parents d'élèves n'étant pas tous présents, un message leur sera envoyé.

La séance est levée à 19h45.

La directrice, Mme Przybyszewski